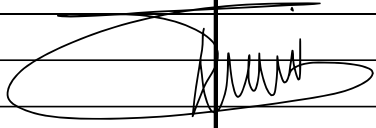


EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS 24 QUATRE HOLDING						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	*										
A - RÉSULTAT COMPTABLE								13	1	1	2	2	0	2	3	13	1	1	2	2	0	2	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210																
	Production vendue	} biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215			214															
			services *	217			218																
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222																	
	Production immobilisée *					224																	
	Subventions d'exploitation reçues					226																	
	Autres produits					230																	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)				232																
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234																	
	Variation de stock (marchandises) *					236																	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238																	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240																	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	765		2 700														
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244																
	Rémunérations du personnel *					250																	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252																	
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)		255			254																
	Dotations aux provisions					256	139 077																
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262																
			} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																			
Total des charges d'exploitation		(II)				264	139 842		2 700														
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(139 842)		(2 700)														
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280																	
	Produits exceptionnels					290																	
	Charges financières					294	41 000																
	Charges exceptionnelles	} dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300																
			} dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																			
Impôts sur les bénéfices *						306																	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(180 842)		(2 700)														
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312			314		180 842												
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316																	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318																	
	Provisions non déductibles *					322	41 000																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324																	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248																	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249																		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998																	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999																	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997																
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138			342												
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 diodes)	991																	
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992													
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993					350											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352			354		139 842												
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356																
	Déficits antérieurs reportables : *2.....7.000 ont imputés sur le résultat :								360														
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370			372		139 842												

« Certifié conforme à l'original »



Désignation de l'entreprise		SAS 24 QUATRE HOLDING				Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		164 RUE BERNARD BLIER 34070 MONTPELLIER						
Numéro SIRET *		9 1 1 5 8 8 6 0 6 0 0 0 1 0				Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 1		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028		030			
	Immobilisations financières * (1)		040	140 400	042	41 000	99 400	140 400
	Total I (5)		044	140 400	048	41 000	99 400	140 400
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	139 077	074	139 077		138 250
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084		086			
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	139 077	098	139 077		138 250
	Total général (I+II)		110	279 477	112	180 077	99 400	278 650
PASSIF						Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		140 400		140 400		
Ecart de réévaluation		124						
Réserve légale		126						
Réserves réglementées*		130						
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132				
Report à nouveau		134		(2 700)				
Résultat de l'exercice		136		(180 842)		(2 700)		
Subventions d'investissement		137						
Provisions réglementées		140						
Total I		142		(43 142)		137 700		
Provisions pour risques et charges		154						
Emprunts et dettes assimilées		156						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
Fournisseurs et comptes rattachés		166		45				
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		172				
Comptes courants d'associés		173				14 525		
Autres dettes		175		142 497		126 426		
Produits constatés d'avance		174						
Total III		176		142 542		140 950		
Total général (I + II + III)		180		99 400		278 650		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

24QUATRE HOLDING

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Au capital de 140 400 Euros

Siège social :

164 Rue Bernard Blier

34070 Montpellier

R.C.S MONTPELLIER : 911 588 606

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trente juin,

A 9 heures,

Monsieur Stéphane IWANOWSKI, détenant 140 400 actions,

Associé unique de la société 24QUATRE HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 140 400 Euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, Monsieur Stéphane IWANOWSKI associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président ;
- Pouvoir dans l'accomplissement des formalités.

Décision n°1

L'Associé unique, après avoir pris lecture des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2023** approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, lesquels font apparaître **une perte de - 180 842 Euros**.

Décision n°2

L'Associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir **une perte de - 180 842 Euros**.

L'Associé unique décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Au poste « Report à nouveau » pour - 180 842 Euros, le poste passant ainsi à -183 542 euros.

L'associé unique prend acte de ce qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes depuis la création de la société.

Décision n°3

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du

Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Décision n°4

L'associé unique prend acte et approuve l'absence d'opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Décision n°5

L'associé unique décide de maintenir l'absence de rémunération du mandat de Président, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Décision n°6

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Stéphane IWANOWSKI
Président



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 99 400.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 180 841.96- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	140 400		
TOTAL	140 400		
TOTAL GENERAL	140 400		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			140 400	140 400
TOTAL			140 400	140 400
TOTAL GENERAL			140 400	140 400

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	139 077	139 077	
TOTAL	139 077	139 077	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	45	45		
Groupe et associés	142 497	142 497		
TOTAL	142 542	142 542		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	1.0000	140 400			140 400

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

« Certifié
conforme à
l'original »

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by several vertical strokes, all enclosed within a large, horizontal oval shape.